



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 49778

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'éventualité de voir la France durement atteinte par l'épidémie d'infections respiratoires sévères liées au virus A (H1N1). L'évolution rapide de la propagation de ce virus pose la question de la réponse que le Gouvernement adoptera en cas de pandémie. En l'occurrence, il souhaiterait que lui soit rappelées les dispositions prises par le ministère de la santé et les actions menées dans les régions, et plus particulièrement à La Réunion afin d'apporter la réponse la plus efficace et rapide à une éventuelle pandémie.

Texte de la réponse

La menace pandémique liée à la propagation du virus A (H1N1) fait l'objet de la mobilisation constante du Gouvernement, dès les premiers jours de l'alerte lancée par l'Organisation mondiale de la santé, le 24 avril 2009. La France a pu anticiper la préparation de la réponse à une pandémie grippale, grâce aux travaux initiés dès 2005 suite à l'émergence du virus H5N1, plus connu sous le nom de « grippe aviaire ». Si les deux virus sont très différents, notamment quant à leur degré de létalité, l'organisation du dispositif de surveillance, de prévention et de prise en charge des personnes atteintes s'en rapproche à maints égards et a considérablement facilité la mise en place, à La Réunion comme sur tout le territoire, du dispositif actuel. Les mesures applicables aux ports et aéroports de La Réunion sont similaires à celles en vigueur en France métropolitaine. La préparation du dispositif réunionnais a été supervisée par le préfet de La Réunion. Une plate-forme départementale dédiée au stockage des masques et antiviraux nécessaires à la population affectée par le virus A (H1N1) a été armée auprès du centre hospitalier départemental Félix Guyon à Saint-Denis, siège du SAMU et par ailleurs hôpital de référence pour la grippe A (H1N1). Quatre établissements de santé ont été spécifiquement désignés pour accueillir et traiter les patients dans l'hypothèse où l'état de leur santé le nécessiterait. Il s'agit des centres hospitaliers de Saint-Denis, de Saint-Benoît, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Comme dans chaque département, l'établissement de santé, siège de SAMU, a été pourvu d'une première dotation plus conséquente que les autres établissements de santé. Les 250 pharmacies d'officine de l'île ont été approvisionnées en masques, à hauteur de 1 500 unités chacune. Plus globalement, le Gouvernement a fait acheminer 1 700 000 masques (antiprojections et FFP2) supplémentaires, qui sont venus s'ajouter aux 740 000 masques déjà en place. Le stock d'antiviraux en place fin juillet 2009 s'élevait à près de 80 000 boîtes. Une arrivée maritime était prévue fin août pour acheminer sur place 83 palettes supplémentaires de masques FFP2 et antiprojections. Ces dotations seront immédiatement complétées si l'évolution épidémiologique le nécessite. Placé initialement au centre du dispositif parce qu'immédiatement mobilisable, l'hôpital est redevenu, depuis le 23 juillet 2009, la structure dédiée aux cas les plus complexes. Il est depuis cette date et de ce fait déchargé de la prise en charge des patients qui, dans l'immense majorité des cas aujourd'hui, se voient proposer un traitement par leur médecin traitant, comprenant des masques antiprojections, gratuits sur prescription et, si nécessaire, des antiviraux depuis lors disponibles et fournis en pharmacie. Les 883 médecins libéraux de La Réunion, ont été destinataires, dès 2005, d'un kit de protection comprenant des masques de protection. Cette dotation, qui était destinée à sensibiliser les médecins confrontés aux premiers cas susceptibles de se présenter à eux, a été

renouvelée pour ceux qui en ont fait la demande. Ce dispositif est aujourd'hui complété par une série de recommandations et d'informations destinées à faciliter la prise en charge des patients, auxquelles les professionnels de santé peuvent se référer, via un site internet qui leur est spécifiquement dédié et qui est régulièrement actualisé en fonction de l'évolution de l'épidémie. Enfin, et pour assurer l'information des Réunionnais, la ministre de la santé et des sports, qui s'est rendue sur place les 28 et 29 août 2009, a demandé la création d'un numéro gratuit, dédié à la grippe.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49778

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4808

Réponse publiée le : 6 octobre 2009, page 9503